

La zone de compensation écologique prend forme

Après un été consacré à la pousse des plantes subaquatiques, les arbres ont été plantés mi-novembre.



Les travaux, débutés en janvier 2024, sont presque terminés.

Durant l'été, une bâche en fibre de coco a été posée sur toute la pente menant à la Seine pour permettre la plantation de diverses espèces de saules et d'osiers adaptées à cet espace spécifique. Des barrières ont également été installées afin de favoriser la pousse des plantes subaquatiques.

Avant l'automne, période la plus propice et donc choisie pour planter les 8 grands arbres, le Maire Arnaud de Bourrousse a sélectionné des essences variées caduques et persistantes avec l'équipe des espaces verts. Ainsi depuis hier, un cyprès chauve, un arbre aux 40 écus (Ginkgo Biloba), un chêne des marais, un chêne rouge d'Amérique, un chêne pédonculé, un cèdre bleu de l'Atlas, un bouleau pubescent et un cèdre de l'Himalaya enrichissent désormais le paysage de la place des Fêtes.

Pour rappel, ce projet d'aménagement paysager consiste à créer une mosaïque de milieux aquatiques pour favoriser la reproduction des poissons et le développement de la biodiversité locale (insectes, oiseaux, etc.). Cet environnement écologique des espèces, financé par SNCF Réseau, vise à compenser (d'où son nom) l'écosystème déséquilibré par la construction du pont du futur RER E, Eole reliant Bezons et Nanterre au-dessus de la Seine.

À terme, cette zone permettra aussi de mener des projets avec les écoles de la ville : parcours, balades ou visites pédagogiques autour de la faune et de la flore.



